

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, duly authorized thereto by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in two copies, at Washington this twenty-fourth day of February, 1977, in the English and French languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en deux exemplaires, à Washington, le 24^{ième} jour de février, 1977, en français et en anglais, chaque version faisant également foi.

LÉONARD LEGAULT
For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

ROZANNE L. RIDGWAY
For the Government of the United States of America
Pour le Gouvernement des États-Unis d'Amérique